

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 26 novembre 2013

Augmentation du prix indicatif de 2.0 ct./kg de lait

L'évolution du marché avec des prix en hausse sur les marchés suisses et étrangers permet une augmentation du prix indicatif de 2 ct./kg de lait. Le prix indicatif dans le segment A, segment à forte valeur ajoutée, s'élèvera ainsi à 71.0 ct./kg de lait pendant le premier trimestre 2014.

Le prix indicatif dans le segment A est fixé sur la base de l'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agriculture ainsi que de l'estimation de l'évolution future du marché par les membres du comité de l'IP Lait. Suite au niveau inférieur à la moyenne des livraisons de lait au printemps dernier, les prix ont augmenté de façon générale, une augmentation qui se reflète dans la hausse marquée de l'indice du prix du lait de centrale. Cette tendance a également pu être observée sur les marchés internationaux. Le relèvement du prix indicatif dans le segment A était incontesté à la séance du comité de l'IP Lait du 25 novembre. Aucun accord n'ayant par contre pu être trouvé sur l'ampleur de ce relèvement en raison d'une appréciation divergente de l'évolution future du marché par les membres du comité, c'est le prix indicatif calculé qui est appliqué. Le prix calculé sur la base de l'indice du prix du lait de centrale s'élève à 70.96 ct. Arrondi vers le haut, le prix indicatif s'élèvera à 71.0 ct./kg de lait pendant le premier trimestre 2014.

Rappelons que la branche laitière a décidé de segmenter l'achat et la vente de lait, à savoir que le lait est acheté et payé en fonction de son utilisation. L'IP Lait peut soumettre les éventuelles violations des dispositions réglementaires y relatives à une commission spécialement créée à cet effet. Le comité a élu les membres de cette commission des sanctions, laquelle évalue les cas qui lui sont transmis et prononce des sanctions le cas échéant. Elle se compose de M. P. Hänni, président; représentants du GI Transformation/commerce: M. G. Emmenegger, M. P. Ryser; représentants du GI Production: M. M.H. Sauty, M. M. Rufer.

Le nouveau gérant de l'IP Lait, M. S. Kohler, prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain. Après des discussions intensives, le comité a décidé d'installer la gérance dans le même bâtiment que TSM Fiduciaire Sàrl. Ce déménagement n'entrave en rien l'autonomie de l'IP Lait au niveau opérationnel; il permet en revanche de mieux utiliser encore les synergies entre TSM et l'interprofession.

Renseignements:

Daniel Gerber, gérant, 031 381 71 11 / 079 651 13 74

Markus Zemp, président, 079 420 63 46

www.ip-lait.ch